

2016-2021
Procès-verbal n° 15a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 27 mars 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 69/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés: (9) Mmes et MM. Christophe Bettin, Christophe Giller, Benoît Hemmer, Marine Jordan, Thanh-Dung Nguyen, David Papaux, Nadège Piller, Claude Schenker et Nicolas Stevan.

Absentes: (2) Mmes Caroline Ayer et Anne Casabene Thévoz.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 14^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 7 mars 2018, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous d'autres remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 14 de la séance du Conseil général du 19 février 2018;
3. Election du/de la Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2018 au 24 avril 2019;
4. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2018 au 24 avril 2019;
5. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. François Ingold;
6. Remise en état du pont des Neigles – Message n° 26;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg);
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 de Mmes et M. Giovanna Garghentini Python, Martin Kuhn et Anne Casabene Thévoz (PS) lui demandant d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 17 de Mme et MM. Valérie Rück, Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR) lui demandant les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association de quartier de Pérolles;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) lui demandant d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand);
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Vincent Pfister (CG-PCS) lui demandant d'étudier la faisabilité de combiner la fête des voisin-e-s avec une journée sans voiture en ville de Fribourg;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la faisabilité d'organiser chaque année une semaine d'expression citoyenne sur les panneaux d'affichage de la ville laissés libres;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'étudier l'introduction d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg;

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) lui demandant la mise en place d'un e-parlement incluant la distribution de la documentation au format numérique;
16. Décision quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification des articles 28, 29, 30, 31, 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000 relatifs au système particulier des retraites des Conseillers communaux (cf. Comptes 2016 no 100.307.00/pensions aux retraités: 990'347 francs). Il demande leur abrogation;
 - n° 6 de MM. Claude Schenker et Simon Murith (DC/vl) demandant la modification du règlement des écoles enfantines et primaires de la Ville de Fribourg pour une planification efficace, transparente et actualisée des sites scolaires;
 - des postulats
 - n° 61 de MM. François Miche et Guy-Noël Jelk (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les conditions cadres à réunir et les mesures nécessaires à mettre en place en vue de l'ouverture d'une auberge de jeunesse en ville de Fribourg;
 - n° 62 de Mme et M. Jean-Noël Gex et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal un projet pour réaliser une passerelle entre les Grandes-Rames et le terrain de l'ancienne usine à gaz;
 - n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et Hervé Bourrier (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire;
17. Réponses aux questions:
 - n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés;
 - n° 69 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'impact du salage des routes sur l'environnement et aux alternatives plus écologiques envisagées par le Conseil communal;
 - n° 73 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'information du Conseil général quant à la situation financière actuelle de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, à l'établissement d'un état des lieux des différentes entreprises présentes sur ce site et du taux de vacances des locaux à disposition, ainsi qu'au risque financier actuel pour la Ville de Fribourg;
 - n° 74 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à une enquête sur les besoins en matière d'accueils extrascolaires destinée aux ménages ayant un ou des enfant(s) en âge de scolarité infantine et/ou primaire;
18. Divers
(Allocution de fin d'année présidentielle).

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. A la suite de la démission de M. François Ingold du Conseil général avec effet au 13 mars 2018, Mme Monica Mendez a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal et assermentée par le Préfet de la Sarine, avec effet au 23 mars 2018. Mme Mendez, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. Lors de sa séance du mercredi 23 août 2017, le Bureau a décidé de limiter le temps de parole à deux minutes pour la présentation des candidatures aux commissions (cf. article 50 RCG).
- D. Je vous rappelle également qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.
- E. Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'article 51, alinéas 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

- F. Je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétaire le plus rapidement possible.
- G. Suivant l'avancée des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures. Je vous informe que la séance de ce soir sera levée vers 22.30 heures et qu'un apéritif sera servi au café du Gothard.

2. Approbation du procès-verbal no 14 de la séance du Conseil général du 19 février 2018

Le Président. Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est approuvé avec remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Election du/de la Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2018 au 24 avril 2019

Collaud Oliver (Verts). Au nom du groupe des Verts, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de notre Vice-Président actuel, M. Julien Vuilleumier, pour la prochaine Présidence du Conseil général.

M. J. Vuilleumier est né en 1980 à Tramelan, dans le Jura bernois, où il a passé son enfance, tout comme l'a fait Mme Lise-Marie Graden, qui a aussi eu l'honneur de présider notre conseil. Les deux ont également posé leurs valises à Fribourg en 2000. Complot d'émissaires bernois ou simple coïncidence? Je vous laisse la liberté de votre imagination, mais je peux vous dire que ces Tramelots sont des êtres attachants, fondamentalement humains et animés par la volonté de servir.

Ethnologue de formation, M. J. Vuilleumier est actuellement collaborateur scientifique en charge des affaires internationales à l'Office fédéral de la culture, Section culture et société. En parallèle, il poursuit avec une endurance remarquable une thèse doctorale sur l'agriculture contractuelle de proximité.

M. J. Vuilleumier est actif dans de nombreuses associations locales et régionales. Hipster-armailli selon La Liberté, néo-rural urbain pour d'autres, il est notamment membre des comités de Notre Panier Bio et du Marché Bio de Fribourg ainsi que du groupe de travail "Fair Trade Town" de la Ville de Fribourg.

En observant quelques instants les vitraux qui se trouvent face à nous, juste derrière M. M. Maridor, vous ne manquerez pas de constater que les ateliers de Louis Grenier étaient fortement inspirés en reproduisant assez fidèlement, en 1892 déjà, le portait de celui que nous vous proposons ce soir comme Président.

Nous vous remercions d'avance du soutien que vous accorderez à sa candidature.

Afin de donner à cette élection, et à celle de la Vice-Présidence, la solennité qu'elles méritent, nous vous proposons de tenir ces deux votes à bulletin secret, comme il a été convenu en début de législature.

Rugo Claudio (PA). Encore quelques gouttes de sueurs avec ces derniers instants où je dois et je suis fier de vous appeler M. le Président; après quoi, vous redeviendrez le simple citoyen fort sympathique et Conseiller général M. P.-A. Perritaz. Toutefois, plus d'une année s'est écoulée entre le dépôt de ma plainte à la Préfecture de la Sarine et ce moment solennel de nomination. Vous devrez, malgré vous, refiler, encore une fois, cette "patate chaude" à votre successeur.

Mmes et MM. du Conseil communal, Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers de séance, cher public, en prémices, je présente à chaque Conseiller/lère ayant soutenu le Parti des Artistes dans l'élection au Conseil d'État du 4 mars 2018 mes vifs remerciements. Comme à l'accoutumée, ils ont su faire le bon choix dans la défense d'un des leurs. Et il se peut même qu'un Conseiller/lère communal ait choisi non pas de mettre le ballon de basket dans le bon panier, mais de mettre la croix sur un sacré numéro: le numéro 8.

Une mauvaise langue de ce conseil a dit que si j'étais nommé Conseiller d'État, le débat du Conseil pourrait à nouveau couler comme un long fleuve tranquille, sans remous, sans sel aussi.

C'est pour colmater la brèche rose-verte que je donne la possibilité au Parti Socialiste de voter non pas avec le slogan "une pour tous, tous pour deux", conjugué au masculin "un pour tous, tous pour un"; ainsi vous pourrez démontrer vos sympathies mutuelles et sans attendre 2021, vous "rabibocher"!

Faisant allusion au budget des investissements et/ou budget de fonctionnement, que celles et ceux qui sont convaincus par mes capacités à conduire les débats en tant que Président du Conseil général de la Ville de Fribourg m'élisent.

À la barbe du Conseil général, aussi comme le dirait M. Ruedi Schläfli, que celles et ceux qui pensent que nul besoin de passer par l'année d'apprentissage de la Vice-Présidence, votent pour moi aussi.

L'article 40 de la loi sur les communes 140.1 nous dit: "d) Présence du Conseil communal - Les membres du Conseil communal assistent aux séances du Conseil général avec voix consultative". Ainsi, si le besoin se faisait sentir ...

Le Président: M. C. Rugo nous avons deux minutes pour présenter les candidats, vous les avez dépassés. Veuillez terminer s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). ... vous auriez, M. le Syndic, tout loisir d'influencer le vote en vous asseyant plus près de tel ou tel Parti pour marquer une appartenance politique; sans toutefois avoir le droit de vote!

Je croyais que les deux minutes ne concernaient que pour les Commissions M. le Président, mais j'ai mal entendu.

Le Président. C'est juste, mais par rapport à tout ce qui s'est dit, ça serait bien de continuer à respecter ces deux minutes. Je n'ai pas compris, êtes-vous candidat?

Rugo Claudio (PA). Oui

Le Président. Merci M. C. Rugo (Rires dans la salle).

Rugo Claudio (PA). Je suis candidat.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats sont MM. Julien Vuilleumier et Claudio Rugo. Je rappelle que selon l'article 15 du RCG, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	63
Majorité absolue	32

Est élu avec 61 voix M. Julien Vuilleumier (Applaudissements).

A obtenu 2 voix: M. Claudio Rugo.

Je félicite M. J. Vuilleumier pour son élection.

4. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2018 au 24 avril 2019

Altermatt Bernhard (DC/v). Als Fraktionschef obliegt mir die Pflicht und habe ich die Freude, Ihnen den Kandidaten der CVP/glp-Fraktion für das Vizepräsidium unseres Rates für das Amtsjahr 2018-2019 vorzustellen. Mit Blaise Fasel schlägt unsere Fraktion einen jungen Mann vor, den Sie hier alle in den vergangenen Monaten und Jahren kennengelernt haben – sei es als einfaches Rats- und Kommissionsmitglied, als Berichterstatter unserer Fraktion, als Autor von Vorstössen und Miteinreicher von solchen.

Que dire d'un jeune politicien qui aura, dans exactement une semaine moins un jour, 27 ans? Blaise Fasel est historien de formation et travaille comme Consultant pour l'entreprise de relations publiques Virtù Public Affairs à Berne et à Fribourg. Il est titulaire d'un diplôme de Master en histoire contemporaine ainsi que d'un diplôme de Bachelor dans la même branche et en anthropologie sociale – ce qui devrait ravir le Président que nous venons d'élire et préfigurer d'une collaboration

exemplaire. Mais permettez-moi de relever trois traits de caractère distinctifs de notre candidat: son appartenance à une nouvelle génération, son sérieux et son esprit de service.

De toute évidence, B. Fasel baisse la moyenne d'âge de notre Conseil et, s'il devait être élu à la Vice-Présidence, aussi celle de la Présidence, de cinq ans exactement en moyenne. En vérité, et cela vous aura peut-être échappé, il se trouve encore dans la tranche d'âge durant laquelle on découvre le monde, où l'on voyage à travers paysages et frontières. J'en prends comme preuve ses divers périples de "backpacker": So reiste B. Fasel in den letzten Jahren unter anderem mit der Transsibirischen Eisenbahn und der Trans-Amur-Baikal-Bahn durch den Wilden Osten; 2015 zog es ihn nach Kuba; und 2016 in den Iran. Wir werden uns hüten, Blaise zu fragen was dort passiert ist.

Wie dem auch sei: B. Fasel ist heute hier und hat zugesagt, als es darum ging, einen Kandidaten als Vizepräsidenten vorzuschlagen. Mit seinem Pflichtbewusstsein verkörpert Blaise eine neue Generation von politisch engagierten jungen Menschen, von denen es hier in diesem Rat in allen Parteien Vertreter gibt. Wer gleichzeitig Generalrat und Kommissionsmitglied, Vizepräsident der Stadtpartei und Präsident der kantonalen Jungpartei, Vorstandsmitglied eines Quartiervereins und zweier Stiftungen ist, daneben noch ein Masterstudium absolviert und als Unterassistent an der Uni arbeitet, der muss sich organisieren können. Blaise wird das Amt des Vizepräsidenten mit Seriosität und Konzentration ausüben.

M. B. Fasel saura se mettre au service du collectif – le collectif constitué d'abord par le cercle restreint de la Présidence; ensuite le collectif représenté par le Bureau où tous les groupes sont présents; et le collectif finalement que nous sommes ici. M. B. Fasel m'a dit, et je lui ai dit, un bon Président – et cela vaut aussi pour un bon Vice-Président – est d'abord au service de ceux qu'il préside. Il sait observer et écouter, peser le pour et le contre (parfois en une fraction de secondes), puis prendre une décision pour assurer la bonne conduite des travaux. Cette qualité d'être le premier serviteur du collectif sera d'autant plus utile et nécessaire que nous constituons un mélange joyeux de personnalités, de caractères, d'ambitions et d'humeurs dans notre Conseil. Et chacun-e y a sa place, tant que le respect de la personne est garanti.

Je peux vous garantir à mon tour, et je le dis en ami et mentor de notre candidat: avec B. Fasel, le respect sera de mise, le travail sérieux sera au diapason, et la nouvelle génération montrera ce dont elle est capable. Sur ces paroles, et avant de prendre trop de rides pour cause de vieillissement précoce, je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien à notre candidat!

Rugo Claudio (PA). Devant tant de qualités, je ne peux que m'incliner. Cependant, je vous fais remarquer que le temps écoulé doit être le même pour tout le monde (deux minutes). Les règles doivent être les mêmes pour tous. Je demande que vous écoutiez la bande, que vous minutiez et que vous nous informiez la prochaine fois à combien de temps M. B. Altermatt a eu droit. C'est le temps que je demanderai par la suite.

Je ne suis pas candidat à cette élection à la Vice-Présidence.

Le Président. Merci M. C. Rugo, nous en prenons bonne note. Le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo al. 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, le scrutin de liste a été demandé. Il doit être soutenu par au moins 1/5 des membres présents.

Vote

La proposition de M. Oliver Collaud que l'élection se fasse à bulletin secret est acceptée par 35 voix contre 28 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition: 35 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bugnon Marc (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Graden Lise-Marie (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition: 28 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 3 Gex Océane (PLR), Murith Simon (DC-vl), Parpan Mario (CG-PCS)

N'ont pas voté: 3 Casazza Raphaël (PLR), Dreyer Jean-Luc (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl)

Le Président. Nous allons donc passer à l'élection par scrutin de liste. Je rappelle que, selon l'article 15 du RCG, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins nuls	4
Bulletins blancs	6
Bulletins valables	57
Majorité absolue	29

Est élu avec 57 voix M. Blaise Fasel.

Je félicite M. B. Fasel pour son élection (Applaudissements).

5. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. François Ingold

Collaud Oliver (Verts). Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Caroline Chopard pour remplacer M. François Ingold au sein de la Commission financière.

Membre du comité de l'Association du scoutisme Fribourgeois, Mme C. Chopard a 38 ans. Elle est ingénieure en génie électrique, ingénieure en santé et sécurité et titulaire d'un bachelors en gestion d'entreprise. Rien que ça! Elle travaille actuellement comme spécialiste en sécurité aérienne pour les aérodromes régionaux et militaires en Suisse. Scrutatrice-suppléante, Mme C. Chopard est membre de notre Conseil depuis 2016 et occupe la Vice-Présidence de la Commission de l'informatique.

Le groupe des Verts vous présente ce soir une candidate compétente et motivée et vous remercie d'avance de votre soutien.

Rugo Claudio (PA). "Se tirer une balle dans le pied", c'est l'expression formulée par M. F. Ingold pour justifier la volte-face du Parti des Verts dans le postulat visant à stabiliser les postes de travail aux activités extrascolaires. Quelle belle expression, quel courage, et tout ceci car j'y avais mis trop de cœur, trop de pathos. Treize minutes pour parler des problèmes des professeurs aux activités extrascolaires, à l'école des P'tits artistes. Eh bien, treize minutes ne sont rien en comparaison avec les nuits d'insomnie, conséquences d'actes de mobbing répétés. Treize minutes ne sont rien face aux deux cancers développés par les professeurs - avec "e" -, aux dépressions, aux situations précaires, conséquences de leur limogeage, qui avait défrayé la presse en 2008. Treize minutes, je perds mon temps à m'égosiller devant un parterre qui ne sait tendre l'oreille, il sait seulement les tirer!

Eh bien, samedi soir à une heure du matin, sortant d'un bar, comme à l'accoutumée, je suis apostrophé. On m'apprend qu'encore une victime a été la cible du chasseur de tête au féminin qui sévit à la direction de cette "P'tite" école.

À force de trop charger son fusil d'épaule, au propre comme au figuré, le député vert a tiré non pas les vers du nez, mais tiré sa révérence à la Commission financière, au Conseil général et à la politique. Pourtant, nous avons de nombreux points communs avec M. F. Ingold: musiciens de jazz tous les deux, pères de deux enfants tous les deux, amateurs de belles bécanes tous les deux. Pour m'arrêter là, je dirais que tous les deux, nous faisons partie des rares indépendants qui avons siégé au Conseil général; sans oublier de saluer avec les honneurs mérités M. J.-J. Métrailler, qui fut précurseur en la matière.

Quant à moi, je me porte candidat au poste laissé vacant à la Commission financière.

Je parle, je parle et perds les précieuses secondes accordées par le Bureau qui se fout de ses propres règlements, et des règles qui ne font pas parties des lois édictées. Le Bureau promulgue des deux minutes ...

Le Président: M. C. Rugo, je vous prie de rester poli s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). ...le Bureau promulgue des deux minutes; on dirait qu'il se fait arbitre de hockey ou de basketball. À propos: baskets aux pieds, n'ayant plus de cartouches à charger dans son fusil, M. F. Ingold n'a pas eu le temps de faire son dernier calembour qui commençait par "Se tirer".

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Les candidats sont Mme Caroline Chopard et M. Claudio Rugo.

Nous allons donc passer au scrutin de liste. Je rappelle que selon l'article 15 du RCG, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les absentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletin nul	0
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	66
Majorité absolue	34

Est élue avec 63 voix Mme Caroline Chopard.

A obtenu 3 voix: M. Claudio Rugo.

Je vous félicite. (Applaudissements).

6. Remise en état du pont des Neigles – Message n° 26

Rapport de la Commission financière

Sacerdoti Alexandre, Vice-Président de la Commission financière. Je souhaiterais commencer mon intervention en remerciant, au nom de la Commission financière et de mes collègues, M. François Ingold pour son engagement comme Président de notre Commission et également comme Conseiller général. Nous lui souhaitons plein succès dans ses engagements futurs.

1. Au cours de sa réunion du 12 mars 2018, la Commission financière a pris connaissance du financement en deux étapes de la réfection du pont des Neigles. Même si la Commission financière aurait pu valider sans aucun problème une dépense imprévisible et urgente représentant la totalité du budget de réfection, le Conseil communal a souhaité s'en tenir à sa planification financière.

La différence entre le premier montant présenté en automne 2017 et celui-ci s'explique par la difficulté d'établir un budget au mois de juin pour un tel chantier qui débute plus d'une année plus tard, sans avoir reçu toutes les soumissions. Concrètement, un crédit d'étude a été débloqué au mois de janvier 2017, qui devait permettre de chiffrer les besoins. Il a été estimé en cours d'étude que le montant avancé au budget 2018 n'était pas suffisant et qu'il était nécessaire de prévoir un montant supplémentaire au budget 2019.

La première intervention d'un montant de 600'000 francs devrait suffire pour couvrir les mesures les plus urgentes. Un deuxième montant de 1,1 million de francs sera inscrit au budget 2019.

2. L'ouvrage qui nous occupe n'a subi aucune mesure d'assainissement depuis 1963. Aujourd'hui, les services de l'Ingénieur de ville tentent de rattraper le retard et de faire un état des lieux en listant et en évaluant notamment chaque ouvrage d'art. Ce nouveau système d'inspection permettra d'évaluer les besoins futurs en termes de réfections et de constituer les provisions idoines.
3. Les échanges au sein de la Commission financière avec les services de la Ville ont permis de souligner une pénurie d'ingénieurs externes spécialisés dans les ouvrages d'art et un problème d'allocation des ressources pour ce type d'études. Pour pallier à cette situation, la Ville fait appel à des stagiaires comme supports aux personnes responsables et pour préparer les dossiers d'études. Ce type de travail très consommateur de temps d'étude convient à des personnes en formation et permet des gains en temps et des gains d'argent.
4. Etant donné la présentation circonstanciée de ce Message, il a été jugé opportun par la Commission financière de mettre au budget 2019 la suite des travaux en catégorie II, la catégorie III ayant comme résultat de prolonger inutilement les travaux.

En résumé, vous l'aurez compris, la Commission financière soutient totalement ce Message.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 7 mars passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie sur le site des Neigles pour traiter du Message n° 26.

Je remercie Mme la Directrice de l'Edilité, ainsi que l'Ingénieur de Ville et la Cheffe de projet, pour tous les éléments explicatifs complémentaires au Message apportés durant cette séance.

Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez déjà pu y lire. Autant vous dire que mon rapport sera très bref, comme l'a été la séance de la Commission. C'est en effet après moins d'une heure, visite de l'objet comprise, que nous sommes arrivés à l'étape du vote sur le préavis de la Commission.

L'urgence et l'importance de remettre en état ce pont est une évidence, il ne sert à rien d'en discuter longtemps. La Commission s'est toutefois posé la question, comme la Commission financière semble-t-il, de la raison d'une intervention en deux étapes. Nous avons craint que la rigidité de la planification financière soit la raison unique qui a poussé le Conseil communal à prévoir deux demandes de crédits, l'une aujourd'hui et l'autre dans le cadre des investissements en catégorie II à la fin de cette année.

Heureusement, les explications fournies nous ont convaincus que, même si ce sont deux crédits séparés qui sont demandés, la remise en état du pont, dans la pratique, se fera très vraisemblablement en une seule étape, sans surcoûts provoqués par un arrêt puis une reprise du chantier.

Avant de terminer ce bref rapport, permettez-moi tout de même de relayer les inquiétudes de plusieurs membres de la Commission sur la situation des ouvrages d'art, routes, escaliers, murs ou autres passages inférieurs appartenant à la Ville.

Il y a bien des années déjà, on a pu entendre au fil des séances du Conseil général, des interventions qualifiant l'état de nos infrastructures de "Zeitbombe", de "bombes à retardement". La réaction a bien tardé à venir. Aujourd'hui, on ne peut que se féliciter de constater que le Conseil communal a enfin pris conscience des graves carences du passé en mettant tout en œuvre afin de maîtriser à nouveau le patrimoine de notre Ville. Reste tout de même la question des risques encourus par les usagers de ces infrastructures. J'ose croire que le calendrier des remises en état est prioritairement fixé en fonction des risques et que la sécurité de nos concitoyens est assurée!

Après ce petit rafraîchissement de mémoire, je vous confirme que l'entrée en matière n'a pas été combattue et qu'aucune proposition de renvoi n'a été présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je remercie les représentants des deux Commissions pour leur soutien au financement de la remise en état du pont des Neigles. Sous l'aspect technique, il n'y a pas de doutes, le pont est en mauvais état. Le but de la remise en état est de prolonger sa durée de vie. Le pont a été construit en 1963. Les ouvrages d'art comme ce pont ont, en général, une durée de vie de 100 ans. Les différents sondages et les inspections visuelles ont démontré que passablement d'éléments structuraux et des équipements n'avaient plus cette durée de vie. Avec la remise en état du pont, telle que proposée, le pont gagnerait en durabilité et sur les travaux d'entretien.

Bien sûr, la question est justifiée de savoir si une nouvelle construction serait opportune. Nous ne connaissons pas le chiffre d'un tel investissement, qui n'est pas intégré dans la planification financière. Nous savons qu'un devis estimatif à +/- 30% demanderait des études pour plusieurs dizaines de milliers de francs. Le temps presse, comme pour d'autres ouvrages d'art. Le pont des Neigles figure en première place pour une remise en état. Il est stratégiquement très important, l'accès à la STEP et à la déchetterie devant être assuré à tout moment. Une fermeture complète pour des raisons de sécurité ou de travaux n'est pas imaginable. C'est la raison pour laquelle les travaux seront répartis sur 10 à 12 mois et qu'ils pourront commencer au mois de juin. Ils se feront donc à cheval sur deux budgets. Avec ce Message, nous demandons un premier montant de 600'000 francs pour l'an 2018 et nous inscrirons le solde de 1,1 million de francs dans le budget 2019, tout en disant qu'un équilibre financier devra être trouvé dans la planification financière. Je remercie les deux Commissions pour les discussions que nous avons eues concernant la manière de répartir les montants. Je remercie le Vice-Président de la Commission financière et le Président de la Commission d'édilité d'avoir donné tous les détails au sujet de l'établissement du bon montant nécessaire pour les travaux et ne les répète donc pas. Le Conseil Communal – je l'ai dit dans les deux Commissions – cherche la stabilité dans la planification financière. La solution proposée satisfait également la répartition des investissements et le calendrier des travaux. Si les travaux s'ensuivent, aucun montant supplémentaire ne sera nécessaire pour l'installation d'un deuxième chantier.

Les rapports d'analyse du pont du bureau Emch+Berger sont très explicites. La détérioration de ce pont a pu être constatée in vivo par les membres de la Commission de l'édilité; les photos jointes au Message sont très parlantes. La cause première est la corrosion venant des infiltrations d'eau depuis le tablier, avec une forte présence de chlorure visible sur les différents éléments du pont. En plus, la

sécurité n'est plus aux normes, elle n'est plus assurée en cas de choc (par exemple d'une voiture) pour les garde-corps. Vous trouvez, à la page 5, les travaux d'assainissement à entreprendre. Une attention toute particulière sera prêtée au tablier avec un reprofilage de béton de surface de haute performance (BFUP – béton fibré ultra performant). L'ordre des travaux envisagé prend en considération les détériorations principales; vous le trouvez à la page 6 du Message.

Sie werden in der Botschaft gelesen haben, dass die Neiglen-Brücke nur eines der Bauwerke ist, das einer Renovation bedarf. Die Dienststelle für Tiefbau, Energie und nachhaltige Entwicklung hat den Nachholbedarf erkannt. Seit dem letzten Sommer wurde ein Inventar der über 100 Bauwerke, seien dies Brücken, Stützmauern oder Unterführungen, erstellt. Nun gilt es alle diese Bauwerke auf deren Renovationsbedarf zu untersuchen und die Arbeiten sowie Investitionen zu planen. Aufgrund eingeschränkter Ressourcen kommen wir in dieser Arbeit nicht sehr rasch voran. Wir übergeben diese Arbeiten diesen Sommer wieder an Studierende, die damit erste berufliche Erfahrungen unter Anleitung einer Ingenieurin sammeln können.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le pont des Neigles n'est certes pas le plus prestigieux des ouvrages d'art de la Ville de Fribourg, ville des ponts, mais il est pourtant si utile, permettant aux véhicules et bientôt aux chevaux de l'édilité d'accéder au dépôt des Neigles.

Le groupe UDC s'est penché avec toute l'attention requise sur le Message n° 26 relatif à la remise en état du pont des Neigles. A vrai dire, nos discussions n'ont pas tant porté sur la question de savoir s'il fallait réaliser ces travaux – le besoin est suffisamment évident – que sur le fait que ces travaux sont réalisés bien tardivement. Les photos figurant dans le Message, comme celles que nous a fait parvenir notre collègue M. C. Rugo, sont assez éloquentes: le pont est dans un état de délabrement avancé. Mme la Conseillère communale vient de le dire, le temps presse. Nous nous demandons dès lors pourquoi ces travaux n'ont pas été réalisés plus tôt. Il est en effet visible que la dégradation de cet ouvrage ne s'est pas faite du jour au lendemain et une analyse de 2007 l'a déjà montré. Par ailleurs, le pont a été inspecté en 2016. Pourquoi avoir attendu encore deux ans pour entamer des travaux aussi urgents? Pourquoi reporter une partie des travaux en 2019 avec deux crédits différents? Pourquoi les contrôles réguliers qui, suite à l'inspection de 2007, avaient été considérés comme importants, n'ont pas été entrepris avant 2016? Comment se peut-il qu'un ouvrage tel que le pont des Neigles n'a fait l'objet d'aucuns travaux en 55 ans de vie? Finalement, la sécurité des usagers a-t-elle toujours été garantie, y compris ces dernières années? Telles sont les questions que se pose le groupe UDC et auxquelles nous souhaiterions avoir une réponse.

Ce pont est le seul moyen d'accéder par la route à la STEP et au dépôt des Neigles. Nous vous laissons imaginer les conséquences pour la Ville et pour ses Services si le pont avait dû être fermé pour des raisons de sécurité, même pour une courte période. Au vu de ce dossier, nous manifestons par ailleurs des inquiétudes quant aux autres ouvrages d'art de notre ville, notamment les ponts. Quels cadavres allons-nous encore trouver dans les placards?

Ces considérations étant faites, le groupe UDC acceptera bien sûr le crédit, mieux vaut tard que jamais. Cependant, il souhaiterait qu'à l'avenir le Conseil communal se montre davantage proactif dans ce genre de situation.

Rapport du groupe des Verts

Abate Vincenzo (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message n° 26 au sujet de la remise en état du pont des Neigles. Notre groupe soutient le Message, mais souligne l'importance des contrôles et inspections régulières pour la maintenance des ouvrages d'art. Nous invitons donc le Conseil communal à fournir, dès que possible, un planning de surveillance des ouvrages d'art et l'impact que les interventions auront sur le Plan financier.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Python Jean-Frédéric (DC/vl). Die CVP und die Grünliberalen haben die Botschaft Nr. 26 studiert. Nous sommes tout de même un peu surpris de lire les premières lignes de la première page du Message. Nous avons l'impression que la Commune découvre qu'elle a l'obligation de surveiller ces ouvrages d'art selon les normes et en tant que propriétaire. En effet, il faut réaliser ces inspections tous les cinq ans pour connaître l'éventuelle dégradation de ces structures et d'y remédier pour assurer l'aptitude au service.

Pourtant, c'est tout à fait normal. J'espère que tous ces ouvrages figurent dans l'inventaire du patrimoine de la Ville de Fribourg et qu'ils sont ainsi compris dans le bilan. Mais il est vrai, il faut toujours s'améliorer!

Pour soutenir ce développement, je vais déposer, au nom du groupe, un postulat qui va dans cette direction.

Nous souhaitons que la Ville établisse un "état des ouvrages d'art de la Ville" et qu'elle l'insère effectivement dans le plan de gestion. Ce document répertoriera les interventions nécessaires pour chaque ouvrage, leur attribuera une note, afin que la Ville puisse établir une liste des priorités. Sur cette base, la Ville pourra établir un plan d'inspection et des interventions éventuelles qui inclura les délais et l'estimation des coûts.

Nun zur Brücke selber: Dass man nach 55 Jahren eine Brücke sanieren muss ist ganz klar. Wenn man an Ort ist, stellt man fest, dass die bestehenden Bauteile, welche dem Verschleiss unterbracht sind, in der Tat umgebaut und saniert werden müssen.

Man kann auch beobachten, dass die Tragstruktur der bestehenden Brücke genügend gut ist. Somit ist die Instandsetzung, die die Gemeinde vorschlägt, dem Bedürfnis entsprechend. Diese Instandsetzung wird in der Tat die Lebensdauer um 25 Jahre verlängern.

Nous soutenons ce principe d'assainissement pour permettre la prolongation de durée de vie de cet ouvrage. Nous constatons, malheureusement, une fois de plus, qu'il faut toujours faire des études préliminaires pour déterminer le coût d'un tel assainissement, voire être en possession de la rentrée des offres des entreprises afin de pouvoir inscrire un montant plus précis dans le budget. Cet exemple démontre bien que nous sommes obligés d'investir 1'730'000 francs pour assainir cet ouvrage, et ceci effectivement de suite.

Cependant, nous acceptons la proposition du Conseil communal de faire voter le Conseil général deux fois: libération de 600'000 francs cette année et le solde en 2019.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je vais simplement répéter trois des choses qui ont été déjà dites, mais je me permets quand même de le faire.

Premièrement, la nécessité des travaux ne se discute effectivement pas du tout.

Deuxièmement, le montant de ces travaux est relativement élevé, il faut quand même le dire. Cela s'explique par l'assez mauvais état du pont dû en particulier au manque d'entretien. Effectivement, il est un petit peu difficile aujourd'hui de faire des reproches au Conseil communal qui n'était pas en fonction à l'époque.

Troisièmement, comme cela a été dit aussi, le groupe CG-PCS désire soutenir la volonté du Conseil communal d'assurer un suivi régulier de l'ensemble de ces ouvrages d'art et d'en tenir informé le Conseil général.

Avec ces considérations, le groupe CG-PCS soutiendra ce Message.

Rapport du groupe libéral-radical

Casazza Raphaël (PLR). Le groupe libéral-radical a aussi pris connaissance du Message n° 26. A l'instar d'autres interventions et sans vouloir refaire tout l'historique, il est aussi très étonné que le projet de remise en état du pont des Neigles arrive si tard. Ceci dit, le groupe libéral-radical soutient sans réserve ce projet afin de le remettre aux normes, conformément aux directives de l'OFROU et aux normes SIA, et votera ce Message.

Par ailleurs, cette affaire nous préoccupe vivement quant à l'état des ponts en général situés sur notre territoire et appartenant à notre ville. Nous saluons la mise en place d'un programme d'inspection périodique et demandons à ce qu'un inventaire soit réalisé rapidement. Nous posons les questions suivantes au Conseil communal:

- Pouvez-vous nous donner des précisions quant au programme d'inspection périodique et rotatif - nous avons eu quelques éléments de réponse de Mme A. Burgener Woeffray il y a quelques instants -? Quels sont les critères de priorité et les conséquences financières pour la Ville?
- Quand est-ce que le Conseil général sera informé de ce programme d'inspection et des mesures qui seront prises?
- Y a-t-il un risque dans le contexte des débats sur la Fusion du Grand Fribourg?

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste soutient le crédit pour la remise en état du pont des Neigles, ainsi que la réalisation en deux étapes en 2018 et 2019. L'état de l'ouvrage d'art, datant de 1963, est mauvais et ceci est certainement dû aux nombreux trajets des camions lourds. Nous, les

Fribourgeois-es, nous produisons trop de déchets d'un poids tel que même un pont solide en béton armé ne peut y résister. Notre groupe soutient également la démarche du Conseil communal de vouloir systématiquement mettre en état tous les ouvrages d'art. Les générations antérieures ont laissé pourrir les canalisations pendant 50 ans et nous en payons un prix fort. Jusqu'aux années 2000, le Conseil communal ne se faisait pas trop de soucis pour l'évolution des bâtiments scolaires et nous essayons de rattraper le retard. Nous ne voulons donc pas laisser le souci des ouvrages d'art à la prochaine génération.

Rugo Claudio (PA). Fribourg a mal à ses ponts (Neigles/Zaehringen/pont-passerelle du Werkhof). Je demande un instant solennel de silence en pensée avec la jeune fille qui, comme beaucoup d'autres jeunes, choisissent de nous quitter. (Silence).

Non, la Suisse, Fribourg compris, n'est pas toujours cette carte postale lisse que vous vous acharnez, vous politiques, à dépeindre.

Plus terre à terre, le Parti des Artistes a pris connaissance du M26 et a eu quelques peines dans la compréhension dudit Message. Le CC adresse au CG des M26 codés. J'en viens au fait: je sollicite un petit effort de rédaction des M27 et suivants. Votre langage s'adresse-t-il à des professionnels de la construction ou au simple Conseiller général et de surcroît Conseillère générale? Dans une lecture succincte, ne faudrait-il pas systématiquement mettre une petite étoile avec l'énoncé complet des abréviations utilisées dans les Messages du "CC" - Conseil communal? Exception faite en page 2 avec le GCEE.

- OFROU: on peut deviner que c'est l'Office fédéral des routes;
- Normes SIA, à la satisfaction de M. Altermatt: ce sont les normes du Schweizerischen Ingenieur- und Architektenverein;
- STEP: Ô, les longues plaines de l'Oural aux relents communistes. Eh bien non, c'est moins poétique, c'est STation d'ÉPuration (des eaux).

Par ailleurs, les explications du haut de la page 4 rompent avec le principe de réserve sur les critiques des responsables antérieurs. Si je résume, dans ces années-là, soit le Chef de Service de l'édilité, soit son correspondant politique, le Conseiller communal ne faisait pas "son boulot"! J'espère que, dans cinq ou dix ans, on ne fera pas des découvertes similaires au niveau de nos instances dirigeantes.

Sur la forme toujours: la Ville de Fribourg est-elle encore et encore à l'âge de la pierre, de la molasse? Je me pose la question. L'État nous parle du 4.0 dans son Programme de législature et sa sœur cadette, la Ville, nous présente des photos dignes de vignettes Panini! Je vous signale au passage que ce tournoi de football est périmé, étant donné que ces vignettes datent du 27 novembre 2015 et, par conséquent, ne pourront être utilisées pour la coupe du monde en Russie. D'où les courriels envoyés avec les photos actualisées. Si j'en ai envoyé personnellement à chacun d'entre vous, c'est bel et bien pour éviter que le secrétariat du Conseil général ne puisse pas convertir les fichiers ou simplement perdre les courriels, cause de la deuxième plainte déposée à la Préfecture.

Des photos, si mes collègues le permettent, j'en fais un court commentaire. J'ai entendu tout à l'heure Mme A. Burgener Woeffray qui disait qu'aucune retouche n'avait été faite sur ce pont. Eh bien, on peut voir, d'après la photo, que le mur porteur vers la STEP a été rebétonné et la couleur

claire du béton nous indique qu'il a été fait dernièrement. Cela a d'ailleurs été mal fait parce qu'il s'effrite déjà.

Alors que nous devons voter un budget conséquent, présenté en deux chèques successifs, pourquoi occulter ce gros tuyau métallique sis en aval du pont des Neigles? Est-ce volontaire de cacher ce gros boudin d'aluminium, accroché avec des équerres en fer d'une laideur crasse? Les ingénieurs civils ayant prêté main forte au Parti des Artistes, opinent qu'une question importante doit impérativement se poser à notre Conseil communal. Les strates de béton sur le trottoir nous révèlent une information capitale: le travail statique du sol ne serait-il pas dû au poids de la colonne du pont de la Poya, sise non loin de l'ouvrage qui coulait des jours tranquilles jusqu'à ces dernières années; tellement tranquilles que nul fonctionnaire de la Ville ne s'en inquiétait? Auquel cas, une discussion sur la répartition des charges de réfection devrait aussi être imputée au Canton; discussion entre MM. J.F. Steiert et T. Steiert.

Pour finir, le Parti des Artistes s'étonne que nul amendement n'ait été déposé par le Parti socialiste et son fidèle poulain. Sans vouloir tourner personne en bourrique, aucune intervention n'a été requise pour l'élargissement du pont des Neigles afin de planifier un chemin-bande latérale fait de copeaux- apprécié à sa juste valeur non pas par la chèvre de M. Seguin, mais par l'âne ou le cheval de M. Hervé Bourrier.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les intervenants. J'ai constaté qu'il y a unanimité dans le soutien et je vous en remercie.

M. P. Wicht, vous avez dit qu'il s'agit d'un pont peu prestigieux. Comme j'ai essayé de vous expliquer, il est hautement stratégique car nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas avoir de pont à cet endroit-là, même pas durant quelques jours.

Vous étiez plusieurs à évoquer ces directives de l'OFROU qui concernent la conservation des ouvrages et qui demandent des inspections tous les cinq ans pour garantir le suivi de la dégradation des équipements et des éléments structuraux de ces constructions. Je peux vous dire que le Conseil communal en fonction va s'y tenir.

Vous me posez la question de savoir pourquoi aucuns travaux n'ont été réalisés depuis 55 ans. Je ne peux pas, ne veux pas me prononcer sur le travail qui a été fait. Toutefois, je peux vous dire que, depuis 2016, le Conseil communal prend au sérieux toutes les questions d'ouvrages d'art.

Une question a été posée au sujet de la sécurité. Elle consistait à savoir si elle était encore assurée. Oui, la sécurité est plus ou moins assurée. Le pont tient mais c'est pour cela que nous passons aux travaux. Si vous libérez le montant aujourd'hui, nous commencerons les travaux cette année encore. La seule chose que nous avons constatée il y a longtemps, est que les balustrades ne sont plus aux normes. Nous devons les remplacer. Ce remplacement est aussi inscrit dans les travaux d'assainissement.

Vous posez la question de savoir pourquoi les travaux n'ont pas été entrepris plus rapidement. Oui, il est vrai, une inspection a été faite en 2006 et une autre en 2007. Si nous avons suivi les recommandations et les directives de l'OFROU, l'inspection aurait été suivie et les travaux mis en route. Cependant, rien n'a été fait jusqu'en 2015, je vous laisse calculer. En 2012, un nouvel ingénieur est arrivé et a constaté un sous-effectif en personnel. Il nous manquait surtout, à ce moment-là, un spécialiste

pour les ouvrages d'art. Cette spécialiste, cette perle rare, a été trouvée en 2015. Elle s'est attelée à procéder à des inspections et le pont des Neigles avait et a la priorité.

Vous nous demandez d'être proactifs. Nous le sommes. Vous nous demandez d'établir un inventaire. Je peux vous dire que dans cet inventaire figurent huit ponts et onze passages inférieurs. Il ne fait pas état des falaises, des chutes de pierres et glissements de terrains, des crues, des inondations et des effondrements en tête des falaises, parce que là, c'est tout le bâti de la Ville de Fribourg qui doit être inspecté. Cependant, nous avons aussi entamé les inspections notamment des falaises et de des murs de soutènement. Il y en a 92 et 6 ont déjà été inspectés. Nous les avons intégrés dans un planning. L'année passée, nous avons pu engager un étudiant qui nous a fait l'inventaire des ponts et des passages inférieurs. Nous avons instauré des monitorings par rapport aux dangers naturels et avons commencé avec l'inspection de 6 murs de soutènement (murs de la rue des Forgerons, de la route des Neigles, des Alpes et du Bletz, du Jardin Lucien-Nussbaumer et de la place de la Palme). Ces inspections et ces murs sont déjà intégrés dans la planification financière. Nous continuons avec les 86 autres murs de soutènement et essayons de le faire le plus rapidement possible. Lorsque nous aurons davantage de ressources - comme je vous ai dit tout à l'heure -, nous avancerons plus vite. Nous profiterons à nouveau cet été des étudiants qui nous aident dans cette lourde tâche.

Vous me posez la question de savoir pourquoi répartir les travaux en deux phases. La réponse réside dans deux faits. D'une part, on peut seulement travailler sur une partie du pont car il doit rester accessible à tout moment. Les travaux sont de toute façon prévus sur 10 à 12 mois. Vous avez pu voir à la page 6 du Message comment nous avons réparti les travaux et nous pouvons, puisque les travaux vont sur 2019, remettre un montant en 2019 tout en respectant la planification financière.

J'en viens à l'intervention de M. C. Rugo au sujet des terminologies. Je suis navrée, la prochaine fois nous signalerons que "GCEE" signifie "Génie civil Energie et Environnement". Pour l'abréviation "SIA", vous avez donné la réponse. Concernant la "STEP", je pense que tout le monde sait que c'est l'abréviation de la Station d'épuration. Je suis d'accord avec vous, Fribourg restera une ville construite sur de la molasse. Nous devons et nous allons en prendre soin. J'aurais pu vous donner des réponses à beaucoup de questions avant cette soirée puisque j'ai entendu que vous alliez intervenir avec des questions détaillées. Je vous ai offert une séance d'information à laquelle vous n'avez pas répondu. Le gros tuyau se trouvant à la STEP sert au rejet des eaux traitées et des eaux qui retournent dans la Sarine.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 26.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 68 membres présents, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 26, du 5 février 2018;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 600'000 francs destiné à la réalisation du projet de remise en état du pont des Neigles.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 27 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain Perritaz

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Fessler Raphaël (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'a pas voté: 1 Eltschinger-Bassil Rana (PS)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.03 heures à 21.18 heures.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

C'est avec un immense plaisir que je peux enfin, après de nombreux reports, vous présenter ce rapport final sur le postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz.

Vous avez reçu le rapport final au sujet de ce postulat qui demande donc au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (Trade in Services Agreement, TISA) pour les services communaux. Je renonce ici à une lecture intégrale et je résume la réponse comme suit.

Le postulat n° 185 mettait la lumière sur une problématique relevant du droit international, à savoir l'Accord sur le commerce des services (ACS). Ce traité succède à l'ancien Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), qui s'est avéré être un échec en termes d'amélioration de l'accès au commerce des services aux marchés internationaux.

Les auteurs du postulat s'inquiètent en particulier des incidences que pourrait avoir ce traité pour les services communaux. Cette inquiétude n'est pas dénuée de pertinence, puisque la Suisse participe

activement aux négociations sur l'ACS, et que ces négociations se font dans une confidentialité qui n'est pas de nature à nous mettre en confiance. En d'autres termes, nous n'avons aucun moyen de savoir si les négociateurs suisses plaident la cause des services publics de notre pays, en formulant des réserves y relatives. Dans les réponses qu'il a données à diverses interventions parlementaires, le Conseil fédéral a certes précisé que la Suisse ne prend en principe pas d'engagements dans le secteur des services publics, mais ces déclarations ne fournissent aucune garantie que les services publics helvétiques seront totalement exclus du champ d'application de l'ACS. Dans ce contexte, les moyens d'interventions d'une ville comme la nôtre sont faibles, ce d'autant plus que l'Union des villes suisses n'est pas invitée à participer au groupe d'accompagnement interne à l'administration fédérale, alors que la Conférence des gouvernements cantonaux y participe.

Si nous pouvons être quelque peu rassurés par les déclarations du Conseil fédéral, selon lequel les services publics seront vraisemblablement exclus du champ d'application de l'ACS, la Ville pourrait quand même, le cas échéant, se déclarer symboliquement "zone hors ACS". Nous rappelons d'ailleurs que lors de sa séance du 26 septembre 2005, le Conseil général approuvait une résolution tendant à déclarer la Ville de Fribourg symboliquement "zone hors AGCS".

Indépendamment de cela, le Conseil communal suivra l'évolution de ce dossier attentivement et il saisira les occasions de formuler des remarques relatives aux services publics, dans le cadre des contacts formels et informels qu'il entretient avec l'Union des villes suisses, la Conférence des gouvernements cantonaux et les autorités fédérales concernées.

Hayoz Jérôme (PS). J'aimerais remercier le Conseil communal pour la réponse circonstanciée et aussi détaillée. J'ai attentivement lu la réponse. Vu les conséquences mentionnées dans ce rapport je suis, par rapport au contenu, partiellement satisfait parce que cet accord ACS est quand même assez dangereux.

Der Bericht des Gemeinderates bestätigt, TISA ist nicht einfach nur ein Freihandelsabkommen. TISA ist gefährlich. Wir haben keine Ahnung, wie auch der Bericht des Gemeinderates bestätigt, was in diesen Verhandlungen geschieht. Es ist intransparent und der ganze Prozess ist eigentlich hoch antidemokratisch. Weiter zeigt die Antwort des Gemeinderates auch auf, dass TISA nichts anderes ist als ein Angriff auf den "Service Public". Einige Bereiche sollen zwar geschützt sein, aber alles was an Innovation neu auf den Markt kommt, ist dem freien Markt unterstellt und alles was mal liberalisiert wurde, kann eigentlich nicht mehr verstaatlicht werden, auch wenn die Privatisierung noch so in die Hosen ging - Beispiele dafür haben wir eigentlich genug.

Le service public n'est pas seulement un service sans frais ou à un prix favorable. Non, les biens du service public sont la fortune de notre société. Des biens avec une valeur ajoutée remarquable, une valeur ajoutée au profit de la société civile et non seulement au profit de quelques sociétés anonymes. Voilà quelques menaces sur notre service public qui pourraient être issues d'accords pareils.

J'encourage le Conseil communal, comme il a aussi mentionné dans le rapport, de veiller sur le développement de ces négociations et de déclarer la Ville de Fribourg comme "zone hors ACS". Même si cette déclaration est seulement symbolique, elle est importante politiquement et aussi pour la protection de nos services publics.

Le postulat n° 185 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le réaménagement de la place des carrousels a déjà été abordé dans la réponse au postulat n° 176 concernant la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs, dont la place des carrousels.

Au début de la législature 2016-2021, le Conseil communal a priorisé les projets qui seront réalisés en ville de Fribourg afin de respecter les budgets qui lui sont alloués par le Conseil général. Le réaménagement du parc du Jura, ainsi que la place des carrousels, n'a pas été considéré comme une priorité et ne se réalisera pas lors de cette législature.

Par contre, à partir de 2019, le parc du Jura sera le lieu d'expérimentation pour un entretien de la végétation plus respectueux de l'environnement et pour la mise en place de mesures simples et peu coûteuses pour favoriser la biodiversité.

Par contre, l'aménagement de la place des carrousels ne sera donc pas modifié et continuera d'accueillir, pour quelque temps encore, les manèges, les carrousels, les chapiteaux de cirques et les tentes pour des manifestations.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. En effet, le PA3 prévoit d'améliorer et d'adapter l'entretien afin de rendre le milieu plus attractif pour la population et d'y favoriser la prolifération des espèces cibles. Je comprends les remarques concernant les coûts. Toutefois, à chaque assemblée du quartier Jura-Torry-Miséricorde, des habitants se plaignent de cet endroit qui fût magnifique, mais qui se dégrade. Je demande au Conseil communal de bien vouloir respecter la stratégie du PA3 Nature et Paysage et plus particulièrement le point 1.2: mise en œuvre en ce qui concerne les communes. Je salue la décision visant à faire du parc du Jura un lieu d'expérimentation pour un entretien de la végétation plus respectueux de l'environnement et pour la mise en place de mesures simples et peu coûteuses favorisant la biodiversité. Je suis donc satisfait de la réponse.

Le postulat n° 13 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 de Mmes et M. Giovanna Garghentini Python, Martin Kuhn et Anne Casabene Thévoz (PS) lui demandant d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal a inscrit au budget 2018 un montant de 80'000 francs pour développer un Plan directeur du mobilier urbain. En effet, jusqu'à présent, la Ville de Fribourg ne disposait pas d'une ligne directrice pour le choix du mobilier, ce qui a pour conséquence un manque d'homogénéité et génère des frais importants pour l'achat et le stockage des pièces nécessaires à leur entretien.

Le Plan directeur du mobilier urbain définira un choix de mobilier standard selon les situations, mais définira également les secteurs où des exceptions, liées à des projets particuliers ou des concours d'aménagement, seront acceptées. Les synergies pour une éventuelle fabrication du mobilier et sa mise en place par des ateliers d'occupation ou d'autres structures seront évaluées au cas par cas.

Le Conseil communal reste toujours ouvert à une appropriation ponctuelle et provisoire du domaine public par les associations de quartier. Les bancs mis en place par l'association du quartier d'Alt sur la zone de rencontre Joseph-Piller, en attente du mobilier définitif, ou les chaises mises à disposition par les commerçants au Bourg sont de bons exemples.

Avec l'autre projet "Paysage Nature en ville" des mesures concrètes permettront d'amener plus de végétation en ville par la plantation d'arbres le long des rues, mais aussi par la plantation de haies et d'arbustes et la mise en place de prairies, dans le but d'augmenter la qualité de vie des habitants, mais aussi la biodiversité en ville.

Kuhn Martin (PS). Au nom des cosignataires, je suis satisfait de la réponse. Je vois qu'un montant a été prévu dans le Plan directeur, c'est une bonne chose. Il faudra que le mobilier suive. Je trouve aussi très bien de proposer l'appropriation ponctuelle du territoire communal, du domaine public, aux associations de quartier. Je les encourage à profiter de cette aubaine et à soumettre des propositions au Conseil communal.

Le postulat n° 15 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 17 de Mme et MM. Valérie Ruck, Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR) lui demandant les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association de quartier de Pérolles

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

J'essaye de raccourcir cette longue réponse en commençant par la page 2 dudit Rapport où nous faisons allusion aux rencontres que nous avons eues avec les représentants de l'association de quartier Pérolles. Effectivement, la Direction de l'Edilité les a rencontrés à deux reprises durant cette année.

L'association de quartier a précisé ses demandes. Elle propose de modifier la place de jeux et les trois "chambres de verdure" pour en faire une place de jeux plus étendue, proposant également des activités pour la tranche d'âge 6-12 ans. L'aménagement devra être plus fluide et perméable. Un jeu avec de l'eau pourrait être intéressant pour les enfants.

La Direction de l'Edilité a précisé que dans le cadre du budget pour l'entretien des places de jeux, il n'est pas prévu de revoir la conception de la place de jeux du Domino, ni de l'agrandir. Par contre, elle peut entrer en matière à moyen terme pour y installer un jeu avec de l'eau. Les moyens financiers sont concentrés actuellement sur les places de jeux moins étoffées et sur de nouvelles places de jeux de quartiers qui n'en disposent pas encore. Il est prévu de remplacer sur la place de jeux du Domino les éléments défectueux par des éléments plus actuels. Je vous rappelle que nous avons passé à l'inspection de toutes les places de jeux. Toutes les places de jeux ne sont pas optimales mais elles sont toutes maintenant aux normes, c'est déjà une bonne chose. Il est prévu de remplacer sur la place de jeux du Domino les éléments défectueux par des éléments plus actuels. Une nouvelle tour à grimper et un nouveau bac à sable seront installés. Ce dernier sera muni d'une couverture pour empêcher les animaux d'y déposer leurs déjections.

Les arbres qui ont été plantés lors de la construction du parc du Domino poussent doucement. Cela est dû au sous-sol composé d'un remblai tassé qui n'offre que peu de nutriments et d'eau et qui n'est pas favorable à la pousse des arbres. Pour y remédier, il faudrait créer des fosses de plantation importantes. La création de telles fosses détruirait les aménagements déjà réalisés et il faudrait tout refaire.

Les revêtements de sol pour les places de jeux sont régis par les normes SN EN 1176 et SN EN 1177. Le revêtement en copeaux, mis en place lors de la création du parc, s'est vite révélé insalubre. Il a été remplacé par un sol en gravier qui s'accorde aux matériaux utilisés dans le parc. La poussière se forme par abrasion du gravier et, si celui-ci est sec, se dépose sur les habits. Le même gravier, nous l'avons contrôlé, a été mis en place également sur les places de jeux de Derrière-les-Jardins et au Botzet. Il y a moins de problème sur ces places car elles sont moins utilisées ou alors elles sont à l'ombre et le gravier reste humide.

Le Conseil communal répond favorablement aux postulants par le renouvellement d'engins de jeux et par la réhabilitation du bac à sable qui permet d'offrir des activités différentes aux enfants. Un jeu avec de l'eau sera installé à partir de 2020 ou 2021 et offrira une activité supplémentaire.

Casazza Raphaël (PLR). Tout d'abord, permettez-moi de déclarer mes liens d'intérêts: je suis membre et Vice-Président de l'Association du quartier de Pérolles (ASQUPE).

Comme vous l'avez entendu, le postulat n° 17 demandait à ce que l'ASQUPE soit associée aux discussions, ce qui a été fait à deux reprises, les 12 janvier et 6 février derniers. Nous en remercions le Conseil communal, en particulier Mme Burgener Woeffray et M. Fabrice Aubert, du Service de l'urbanisme et d'architecture.

Par ailleurs, je me permets de rappeler que notre postulat avait été déposé par trois co-auteurs (M. Blaise Fasel, Mme Valérie Rück et moi-même) le 20 septembre 2016, soit il y a plus d'un an et demi et qu'il avait été soutenu par 43 cosignataires.

Certes, nous sommes parfaitement conscients que la Ville doit gérer plusieurs places de jeux. Cela dit, le quartier de Pérolles est l'un des quartiers connaissant la plus grande croissance de population. Qui croissance de la population, dit notamment augmentation du nombre d'enfants. Nous n'avions pas non plus l'ambition d'effectuer un "réaménagement global du parc", comme décrit dans le rapport du Conseil communal, mais simplement d'étudier "les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino" comme indiqué dans le titre de notre postulat. De plus, l'association s'est proposée pour mettre à disposition des moyens humains et financiers pour appuyer et accompagner ce projet.

Même si nous avons craint à un moment donné que la ville ne voulait pas entendre parler de notre projet, et après que chacun ait mis un peu d'eau dans son vin, nous sommes arrivés à ce compromis avec la proposition de mise en place d'un jeu avec de l'eau, comme évoqué, dans la première chambre de verdure avec un réaménagement de celle-ci.

Comme évoqué, l'ASQUPE élaborera un avant-projet en coordination avec Mme Vorlet, auteure du parc du Domino il y a 20 ans, dans l'optique de le soumettre à l'Edilité d'ici cet automne, afin que cette nouvelle installation puisse être mise au budget 2019 et réalisée, si possible, l'an prochain.

Pour terminer, nous regrettons vivement que le gravier de la place de jeux actuelle ne puisse pas, pour le moment, être remplacé. Je vous assure, nous avons régulièrement des plaintes à ce sujet à cause des poussières qu'il occasionne dès qu'on marche dessus après quelques minutes. Nous maintenons notre demande que celui-ci, y compris celui d'autres places de jeux comme celle du Jura, puisse être remplacé par une solution plus convenable dès que possible, tout en continuant de respecter les normes de sécurité, bien entendu.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal pour son soutien à ce projet de l'ASQUPE et nous nous réjouissons de poursuivre ce projet ensemble.

Le postulat n° 17 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 de Mme Eleonora Schnewly-Aschwanden (PLR) lui demandant d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le postulat n° 19 a pour but de demander au Conseil communal l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

La demande formulée par les auteurs de ce postulat concerne l'engagement de la Ville en faveur de l'égalité des personnes en situation de handicap. En se basant sur les bases légales existantes au niveau fédéral et cantonal, le présent rapport traite ainsi de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux prestations de la Ville.

Ainsi, le secteur de la Cohésion sociale a prié les Chefs des différents Services de la Ville de lui communiquer quelles mesures ou financements étaient mis en place dans leurs Services respectifs afin de favoriser l'égalité envers les personnes en situation de handicap. Les mesures identifiées ont été classées en fonction de domaines d'intervention inspirés de la loi cantonale sur la personne en situation de handicap (LPSH). Ces domaines sont les suivants:

- prestations d'accompagnement;
- travail, formation et développement personnel;
- infrastructures, habitat et services;
- vie associative et communautaire;
- communication et information.

Cet exercice a permis de réaliser un inventaire des actions déjà entreprises, et d'identifier diverses mesures déjà présentes au sein de la Ville. Il a été constaté que les Services appliquent les lois existantes au niveau communal et que plus de 10 millions de francs sont prévus au budget en faveur de l'égalité des personnes handicapées. La majorité des bâtiments et des bureaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Communal constate que beaucoup d'actions sont déjà entreprises, sans pour autant être coordonnées au niveau communal. Ainsi, pour améliorer la coordination dans l'ensemble de ce qui existe à ce jour, il nomme la Déléguée à la Cohésion sociale comme personne de référence au sein de l'Administration communale. Elle sera chargée de faire le lien, si nécessaire, entre les différents Services de la Ville et les différents acteurs étatiques et institutionnels du domaine du handicap, favorisant ainsi la bonne coordination avec la stratégie de l'administration cantonale dans la politique de l'égalité pour les personnes avec un handicap.

De plus, il est prévu la création d'une Commission de la Cohésion sociale à laquelle une personne représentant le milieu du handicap sera intégrée. Enfin, la réalisation de la fusion du Grand Fribourg et l'augmentation du nombre d'habitants permettront d'avoir les ressources nécessaires pour réaliser des projets plus conséquents.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ich möchte meinen aufrichtigen Dank an die Adresse des Gemeinderates für diese umfangreiche Antwort mitteilen. Ich richte auch einen Dank an die zitierten Dienstchefs und Dienstchefinnen, die sich bereit erklärt haben ein Inventar zu erstellen. Dieses Inventar ist sehr wichtig für die Erarbeitung eines Konzepts. So verstehe ich eigentlich auch die Beantwortung meines Postulates - die Inventarisierung ist eine Vorstufe des bisher Geschaffenen. Ich begrüsse alle Massnahmen, die getätigt wurden. Eine Schwachstelle, die mir aufgefallen ist, ist die "Réinsertion" von Personen mit einer Behinderung. Ich denke es ist sehr wichtig für die Integration, dass der Faden, oder der Weg, weiter geführt wird. Bereits in der Vorschule unternehmen Gemeinden, oder hauptsächlich der Kanton, enorme Anstrengungen, Kinder und Jugendliche mit Behinderungen in unsere Gesellschaft zu integrieren. Es ist eigentlich die logische Folge, dass behinderte Personen sobald sie in das Erwerbsleben treten können, so weit als möglich auch in der Arbeitswelt integriert werden. Ich denke, die Gemeinde Freiburg als soziale Arbeitgeberin, ist wirklich prädestiniert hier Angebote zu schaffen. Eine proaktive Haltung in dieser Frage ist sicher wünschenswert.

Ein weiterer Punkt, der mir sehr am Herzen liegt, ist die Sichtbarmachung des Konzeptes. Es nützt nichts wenn viele Massnahmen getätigt werden aber dann im Verborgenen bleiben oder nur im Bedarfsfall an die Hand genommen werden. Es muss ganz klar sichtbar gemacht werden wo Betroffene und deren Familien Hilfe beanspruchen können. Diese Angebote könnten auf der Homepage der Gemeinde nachzuschlagen sein. Ich denke nicht nur an Personen mit einer Behinderung. Es gibt auch immer mehr ältere Personen, die aufgrund des Alters, eine eingeschränkte Mobilität haben, nicht mehr gut sehen oder gut hören. Damit der Zugang gewährleistet wird, ist die Handhabung der Homepage entsprechend einfach zu gestalten.

Le postulat n° 19 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Vincent Pfister (CG-PCS) lui demandant d'étudier la faisabilité de combiner la fête des voisin-e-s avec une journée sans voiture en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Pour ceux qui désirent organiser une Fête des voisins dans l'espace public, des emplacements sont mis à disposition et parfois coupés du trafic. Le but principal de la Fête des voisins est de permettre aux citoyennes et aux citoyens de la ville de Fribourg de faire connaissance et de tisser des liens de

solidarité avec les habitants de leur immeuble ou de leur lotissement. Concernant la notion de journée sans voiture, il convient d'apporter les précisions suivantes.

Une journée sans voiture ne signifie pas la fermeture de l'entier du réseau au trafic. Les routes cantonales, qui assurent des fonctions au-delà du territoire communal, ne peuvent en effet pas être interrompues ou pour le moins difficilement. En effet, les transports publics doivent également continuer à fonctionner. De plus, il y a les problématiques des livraisons, des véhicules d'urgence, des taxis, des personnes à mobilité réduite, etc.

Au vu de ces considérations et en gardant à l'esprit que la Fête des voisins ne nécessite en aucun cas une fermeture totale de la ville de Fribourg à la circulation, le secteur de la Cohésion sociale estime qu'il serait regrettable de coupler la Fête des voisins à une journée sans voiture. Il est par contre tout à fait envisageable que l'un ou l'autre événement, organisé par les habitants dans le cadre de la Fête des voisins, puisse conduire à des fermetures localisées de rues. A plusieurs reprises, par le passé, l'organisation d'une fête de quartier a nécessité la fermeture d'une rue au trafic.

De plus, si un comité d'organisation d'une journée sans voiture se met sur pied dans le but de planifier une action (indépendamment de la Fête des voisins), à l'image de ce qui a été fait par le passé dans le cadre de la Semaine de la mobilité, au début des années 2000, la Direction de la Police locale et de la Mobilité se tient à disposition pour examiner la délivrance des autorisations nécessaires. Son apport consistera à conseiller et appuyer les organisateurs dans leurs démarches et participer activement au comité qui serait mis en place dans un tel but.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse détaillée et documentée.

Il est intéressant de savoir que seules cinq demandes d'utilisation de l'espace public ont été faites en 2017 (pour les 49 fêtes des voisin-e-s qui ont été organisées). Cette information montre probablement que les habitant-e-s ne sont pas nécessairement au courant d'une telle possibilité de réserver un espace public et de l'utiliser différemment pour quelques heures seulement.

Je retiens votre idée de soutenir tout comité d'organisation de fêtes de quartier et de fêtes des voisin-e-s - les deux choses sont différentes - s'il fait une demande d'utilisation de l'espace public.

Cependant, je vous saurais gré de bien vouloir être un peu plus incitatif en mentionnant explicitement dans les documents de communication publique permettant d'informer la population sur les moyens d'organiser des fêtes de quartier et la Fête des voisin-e-s (1700 ou autres supports), cette possibilité de demander une fermeture temporaire d'une ou de plusieurs rues, afin de bénéficier de l'espace public pour développer des jeux, des tournois ou simplement faciliter les déplacements en toute sécurité.

Cette opportunité de plus pourra aussi contribuer à renforcer les liens et la logique du "aller vers" qui est propre aux projets "Communes sympas".

Le postulat n° 31 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la faisabilité d'organiser chaque année une semaine d'expression citoyenne sur les panneaux d'affichage de la ville laissés libres

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

L'affichage publicitaire sur le domaine public et privé communal est une activité soumise à concession. Celle-ci est actuellement en mains de la Société générale d'affichage APG/SGA SA. A l'heure actuelle, la convention conclue avec cette société ne permet pas d'utiliser les panneaux publicitaires à des fins d'expression libre ou artistique tel que proposé dans le postulat.

Dans ce contexte, un accord informel permet toutefois à la Ville de disposer de quelques-uns des panneaux destinés à l'affichage politique - il s'agit de panneaux "mobiles" qui sont mis en place spécifiquement pour les élections - et de les utiliser occasionnellement pour ses propres besoins, notamment pour des campagnes de prévention ou d'information. Bien que cette forme d'utilisation ne soit pas expressément prévue, une action ayant pour but d'offrir un espace d'expression libre et artistique aux citoyens pourrait éventuellement intervenir sur ces supports particuliers, à condition que la démarche soit initiée, encadrée et gérée par un partenaire. Le nombre de panneaux auxquels la Ville a droit en vertu de cet accord est toutefois très limité (13 panneaux).

La situation sera en revanche plus propice à ce genre d'initiative lorsque la concession d'affichage aura été réattribuée, soit à partir de l'année 2019. En effet, le Conseil communal a expressément prévu, dans les conditions du cahier des charges accompagnant l'appel d'offres, une prestation d'affichage communal obligeant le concessionnaire à mettre à disposition l'ensemble des panneaux mobiles temporaires destinés à l'affichage politique, qui représentent près de 130 surfaces, pour des actions, campagnes promotionnelles et autres manifestations occasionnelles que la Commune organise ou soutient. A condition qu'il soit encadré et géré par un partenaire, un tel projet pourrait donc très bien prendre place sur ces panneaux d'affichage.

Le secteur de la Cohésion sociale, notamment via le projet Fribourg sympa, est disposé à participer ou à contribuer à la mise sur pied d'une telle action. Il est également à signaler que la Commune développe actuellement le concept de "projets participatifs" dans le but de développer des projets en faveur de la population (cf. réponse au postulat n° 30).

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est disposé à entrer en matière pour permettre de telles initiatives. Comme exposé, une action de ce type pourrait, à partir de l'année 2019, être organisée sur des panneaux d'affichage mobiles temporaires réservés à l'affichage communal. Le secteur de la Cohésion sociale, comme je l'ai dit, via le projet Fribourg sympa, est disposé à s'associer.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie tout d'abord encore une fois le Conseil communal pour la réponse claire. Elle présente bien les enjeux actuels liés à ces espaces commerciaux. Elle nous informe aussi de la prochaine réattribution de la concession qui inclura quelques modifications judiciaires qui va dans le sens du postulat.

Je salue donc votre idée et prochaine demande aux concessionnaires de mettre à disposition les 130 surfaces pour des "actions, campagnes promotionnelles et autres manifestations occasionnelles que la Commune organise ou soutient".

Enfin, je me réjouis surtout que le secteur de la Cohésion sociale, via le projet Fribourg sympa, puisse contribuer à mettre en place une démarche d'expression citoyenne sur des thèmes importants pour la population, en utilisant notamment de tels espaces de communication.

Le postulat n° 32 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 de M. Jean-Noël Gex (PLR) lui demandant d'étudier l'introduction d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Comme je l'avais dit à M. J.-N. Gex lors de la transmission de son postulat, le 29 mars 2017, la Police locale était déjà en train d'étudier ce système.

En 2001, un nouveau moyen de paiement du stationnement a vu le jour en ville de Fribourg. Appelé Allpark, ce système permet aux automobilistes réguliers de se parquer sur le domaine public sans avoir recours à la monnaie et sans devoir se déplacer à l'horodateur. Consistant en un petit boîtier embarqué dans le véhicule, celui-ci présente l'avantage pour les automobilistes de ne plus devoir prévoir leur temps de stationnement et de ne payer que la durée effective du parcage consommée. A l'heure actuelle, seules 4% des taxes de stationnement sont payées au moyen de ce système.

Depuis quelques années, le marché du paiement dématérialisé s'est développé à large échelle et les entreprises actives sur ce segment sont nombreuses. La génération "smartphone" est en effet aujourd'hui habituée à consommer des prestations au moyen d'applications. Vous connaissez tous l'achat de billets TPF avec l'application "Fairtiq".

Depuis 2015, la Direction de la Police locale a reçu de nombreuses offres relatives à des solutions de paiement dématérialisé des taxes de parcage. Après réflexion, il a semblé opportun d'analyser la chose en collaboration avec le principal gestionnaire de parkings au centre-ville, à savoir le Groupe Nordmann Fribourg SA, exploitant du parking des Grand-Places et futur exploitant des parkings du PAD Gare-Sud. Le but est en effet de privilégier une solution commune de paiement par téléphone portable utilisable tant sur le domaine public que sur les parkings privés susmentionnés, tout en garantissant sa compatibilité avec les appareils de contrôle et les logiciels de gestion du stationnement déjà utilisés par la Police locale.

Sur proposition de la Police locale, le Conseil communal a choisi d'opter pour la solution développée par la société Digitalparking SA, qui s'est avérée être la plus appropriée à Fribourg. Son système, inti-

tulé "Parkingpay" est déjà en fonction dans de nombreuses villes en Suisse alémanique ainsi qu'à Yverdon-les-Bains. L'utilisateur doit ouvrir un compte auprès de la société et télécharger l'application. Le paiement peut s'effectuer soit par prépaiement, soit par recouvrement direct (LSV).

Ce système, comme je l'ai dit, est compatible avec la solution Allpark qui pourra ainsi être maintenue. Le Conseil communal ne ferme toutefois pas la porte à d'autres prestataires qui pourraient arriver sur le marché avec d'autres solutions adaptées aux spécificités de notre ville. La mise en service, et c'est ça qui est important, du système "Parkingpay" est prévue au mois de mai 2018. Une communication sera faite notamment via un communiqué de presse.

Gex Jean-Noël (PLR). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse rapide à ce postulat. Je ne suis toutefois qu'à moitié satisfait par la solution proposée. En effet, il faut posséder un "smartphone" et une application pour utiliser ce système. Ce choix est incompatible avec le parking des Grand-Places, lequel nécessitera un badge. On ne pourra donc pas y utiliser cette application. Mon dernier regret, c'est que le système n'est pas compatible avec celui en vigueur à Bulle, commune voisine, où il faut télécharger également une autre application. Effectivement, on a fait un premier pas. Cependant, j'espère que l'on rendra les systèmes encore plus compatibles, au moins dans le canton de Fribourg.

Le postulat n° 35 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) lui demandant la mise en place d'un e-parlement incluant la distribution de la documentation au format numérique

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Le postulat n° 36 fait référence aux projets conduits par l'Etat de Fribourg au début de la législature 2017-2021, à savoir des plateformes numériques et une gestion des séances sans papier, tant pour le Conseil d'Etat que pour le Grand Conseil. Sur ce modèle, il est demandé au Conseil communal d'en faire de même, en faisant référence tant aux avantages écologiques que technologiques. Cette démarche s'inscrit en prolongement des demandes issues de la Commission temporaire sur l'information. Vous avez reçu le Rapport final au sujet de ce postulat. Nous renonçons à une lecture intégrale et résumons la réponse comme suit.

Sur ce thème, le Conseil général a formulé des propositions à trois reprises: en 2013 avec les propositions de la Commission temporaire sur l'information, en 2016 avec le postulat n° 178 et en 2017 avec ce postulat n° 36: des demandes identiques et complémentaires.

Le postulat n° 36 traite, in fine, du processus en marche de transformation numérique de l'administration, appelé également digitalisation. Une telle démarche s'appuie sur des prérequis et une infrastructure d'importance. Le schéma directeur des systèmes d'information 2014-2017 (abrégé

ci-après SDSI 14-17) a jeté les lignes directrices avec la définition des briques constitutives d'un e-parlement, plus particulièrement la digitalisation de cette partie de l'administration, à savoir: deux plateformes de gestion de documents (extranet, GED -Gestion Electronique des Dossiers-), une solution de gestion des séances (ordres du jour, séances, procès-verbaux, gestion des jetons; tant pour le Conseil communal que le Conseil général et ses commissions), des comptes accordant les droits d'accès à la plateforme pour les membres du Conseil général, des comptes de messagerie, des processus numérisés pour piloter les convocations, la transmission des documents, etc.

La stratégie arrêtée a défini d'autres axes prioritaires sur la période 2014-2017. Des travaux importants ont été entrepris pour consolider et renforcer les infrastructures informatiques ainsi que le management en général. Toutefois, les projets et les efforts engagés ont été, et sont, à la fois complémentaires et convergents.

Parmi les réalisations à ce jour

- dès 2014: aménagements sur le site Internet pour répondre aux exigences de la Llnf et réalisation des premières propositions réalisables sans délai;
- dès 2015: réalisation d'un extranet pour les membres du Conseil général souhaitant obtenir les documents électroniques, de manière optionnelle.

Parmi les projets complexes en cours

- projet en phase finale de réalisation: octroi de comptes de messagerie pour tous les membres du Conseil général sous format: prenom.nom@cg-ville-fr.ch;
- projet en phase finale: aménagements sur le site Internet visant une meilleure visibilité des informations relatives aux membres du Conseil général. Entretemps, vous avez reçu lundi dernier, donc hier, un e-mail du Secrétariat du Conseil général avec les dernières informations et les liens sur ces informations;
- projet en cours: refonte du site Internet avec une première étape fixée courant 2018;
- projet en cours: organisation de l'administration sous l'angle des processus avec en toile de fond la mise en œuvre du système de contrôle interne;
- projet en cours: travaux préparatoires relatifs à la mise en œuvre d'une GED au sein de l'administration à l'horizon 2019-2020.

Parmi les prérequis encore à traiter

- modification de la base légale traitant de l'introduction du numérique dans la gestion des séances du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que pour le mode de transmission des documents.

En conclusion

Le Conseil communal a défini une stratégie avec le SDSI 14-17; le nouveau SDSI 18-22 intégrera les projets en cours et les axes forts de cette transformation digitale, qui comporte notamment l'introduction d'un "e-parlement". La planification actuelle et la gestion du portefeuille de projets permettront la réalisation successive de ce projet. Les premières mesures seront fonctionnelles dès 2018 et le projet dans son ensemble sera réalisé d'ici la fin de la législature. Les différentes étapes seront réalisées selon un ordre de priorité qui permettra de garantir la cohérence du projet d'ensemble.

Miche François (PS). Nous remercions tout d'abord le Conseil communal pour sa réponse. Nous remercions également le Secrétariat du Conseil général pour sa diligence. Cependant, lorsque l'on voit la réponse du Conseil communal, nous ne pouvons dire qu'une chose: il ne répond que partiellement à notre demande. Lorsque l'on regarde les références temporelles, on voit que les premières demandes ne dateraient pas de 2013, mais plutôt de 2010. En outre, plusieurs éléments nous ont surpris, comme par exemple ceux relevant de la légalité. Comment se fait-il que lorsqu'il s'agit des instances supérieures, l'Etat et la Confédération, il n'y a pas eu de grands problèmes au niveau de la légalité? Quand il s'agit en fait de notre Landerneau, alors là, "patratat", tout devient trop difficile. Je ne comprends pas. Lorsque l'on regarde l'échéance, eh bien on constate que 2010-2020, ça ne fait pas deux/trois ans, ça fait dix ans. Lorsque l'Etat et la Confédération ont placé leurs billes, c'est allé beaucoup plus vite. Lorsqu'il s'agit de notre très belle ville, ça va tout à fait trop lentement et cela me dérange. D'un autre côté, je suis content que l'on s'achemine enfin vers une réponse. J'ai encore espoir. Merci.

Le postulat n° 36 est ainsi liquidé.

Le Président. Nous avons bien travaillé. Je vous propose d'arrêter la séance ici ce soir et de traiter les points 16 et suivants demain. Je vous donne rendez-vous au café du Gothard pour la verrée.

La séance est levée à 22h04.

Fribourg, le 19 avril 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain PERRITAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.